

**Centre scolaire de ST GEORGES DE REINTEBAULT : circuits spécifiques.****G07F21BASE**

F21 MATIN

G07F21BASE

G07 MATIN

Code	Destination	Heure
FO01.021	fréquence:LM-JV----- Transporteur: MAYENNE TRANSPORTS	
FO01.08S	MONTHAULT	6:48
FO01.0BF	MELLE ABS DU GENDRIL	6:54
FO01.090	MELLE LE GUE HUSSON	6:56
FO01.0C7	PARIGNE ABS DE SIMARDEUX	6:59
FO01.034	PARIGNE LA FIEFFE	7:00
FO01.0AU	PARIGNE ABS FORETERIE	7:05
FO01.095	PARIGNE 4 VENTS	7:07
FO01.097	PARIGNE LA CORNULAIS	7:09
FO01.098	PARIGNE VILLE GONTIER	7:12
FO01.00F	PARIGNE PORTERIE VC	7:14
FO01.102	PARIGNE PLAISANCE	7:16
FO01.000	FOUGERES GARE ROUTIERE	7:35

Code	Destination	Heure
SG.007	fréquence:LM-JV----- Transporteur: MAYENNE TRANSPORTS	
SG.020	LOUVIGNE DU DESERT ABS DE LA VIOLAIS	7:55
SG.005	LOUVIGNE DU DESERT LES COUTURES	8:00
SG.039	LOUVIGNE DU DESERT ABS GASNERIE	8:05
SG.00H	MONTHAULT LE BOIS VIEL	8:15
SG.013	MONTHAULT	8:20
SG.03E	ST GEORGES DE REINTEBAULT LES LONGRAIS	8:32
SG.03H	ST GEORGES DE RTBLT PONT DE LA HAIE	8:35
0885.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT COLLEGE	8:40
0041.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT CES	8:43
1029.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT ECOLE	8:44
1710.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT ECOLE	8:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le **point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST GEORGES DE REINTEBAULT : circuits spécifiques.

G07F21BASE

NAVETTE RPI PORTES DE BZH

G07F21BASE

G07 SOIR

1710.701	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: MAYENNE TRANSPORTS
1710.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT ECOLE	16:45
1710.001	POILLEY EC_ST-JOSEPH	17:00

SG.707	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: MAYENNE TRANSPORTS
0885.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT COLLEGE	17:05
0041.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT CES	17:07
1029.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT ECOLE	17:08
1710.000	ST GEORGES DE REINTEBAULT ECOLE	17:09
SG.002	ST GEORGES DE RTBLT PONT DE LA HAIE RETOUR	17:18
SG.03E	ST GEORGES DE REINTEBAULT LES LONGRAIS	17:23
SG.013	MONTHAULT	17:26
SG.00H	MONTHAULT LE BOIS VIEL	17:29
SG.039	LOUVIGNE DU DESERT ABS GASNERIE	17:40
SG.005	LOUVIGNE DU DESERT LES COUTURES	17:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le **point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer
 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale.
RD	=	Route départementale